

Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

Article 2 – Intervention du sénateur Franck Montaugé le 5 mars 2023

Monsieur le Président,
Chers collègues,
Monsieur le Ministre,

Je dois avouer que l'instauration d'un « index sénior » me questionne sur ses effets bénéfiques réels. Indéniablement, l'emploi des personnes de plus de 50 et 60 ans est un véritable enjeu de société mais il me semble – et c'est partagé sur les bancs de mon groupe – que cela devrait faire l'objet d'une loi ordinaire spécifique.

Le taux d'emploi des 60 / 65 est de seulement 56%, contre 81% pour les 25 / 49 ans selon les chiffres du Ministère du Travail. Alors tout ça d'abord du fait du chômage mais aussi parce que ces personnes sont souvent touchées par des invalidités ou qu'elles sont devenues inactives.

Et comme notre taux d'emploi des seniors est inférieur à celui de la moyenne de l'Union Européenne, la question du maintien de l'emploi des seniors ne doit pas se poser sous l'angle simplement d'un « index » me semble-t-il.

De surcroît, un index non-contraignant et sans sanction ne peut porter d'objectifs concrets, j'en suis convaincu. Cet index n'aura aucun effet sur les licenciements que subissent les salariés de plus de 55 ans qui sont souvent les premiers concernés par les plans sociaux on le sait.

Et enfin, cet « index sénior » n'a rien à voir avec le financement rectificatif du budget de la Sécurité Sociale. C'est un cavalier législatif qui cache la nécessité d'une véritable loi travail sur l'emploi des salariés de plus de 55 ans.

Ces personnes ne peuvent être considérées comme la simple variable d'ajustement d'un index : leur emploi nécessite des mesures à la hauteur, surtout s'ils doivent travailler 2 ans de plus.

C'est en traitant d'abord de sujets comme celui-là, sujet de société d'une certaine manière, que vous auriez dû construire votre démarche, au bénéfice de tous les français !

Là aussi, comme sur l'énergie, on met la charrue avant les bœufs. On traite des mesures budgétaires avant de traiter les questions de fond, politiques, qui intéressent le contrat social dans son ensemble. C'est tout à fait regrettable et inefficace !